

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 septembre 2020

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, le **10 septembre, à 15H00**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21

06 août 2020

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Gérard CHOPIN, Alain GOUTX, Christian MARY, Nicole ROGER

10 septembre 2020

Suppléants : Alain TONDEREAU suppléant de Pascal BRINDEAU, Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU

Pouvoirs :

Claude BORDIER a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
Janine CHARRIER a donné pouvoir à Christian MARY
Pascal GOUBERT de CAUVILLE a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Claire GRANGER a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Christophe THORIN a donné pouvoir à Alain GOUTX

N°21.2020

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Marie-Claude DAMERON, Anne-Marie HUBERT, Eric MARTELLIERE, Emmanuèle NEDEY, Pascale OGHEREAU, Didier PIGOREAU

Objet de la délibération :

Administration Générale –
Rapport d'activité –
Année 2019

Membre absent : Joël DEBUIGNE

Sylvie HERSANT, Payeur Départemental de Loir-et-Cher, excusée.

Alain TONDEREAU a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle, conformément au décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, que chaque année les membres du Conseil d'Administration doivent approuver le rapport annuel d'activité du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher préparé par le Président.

La présentation de ce rapport, document qui retrace les activités réalisées par les équipes du Centre de Gestion à destination des collectivités et établissements publics affiliés du département, est faite en séance.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

.../...

- d'approuver le contenu du rapport d'activité du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, pour l'année 2019,
- d'autoriser sa diffusion auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 11 septembre 2020
Exécutoire le : 11 septembre 2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

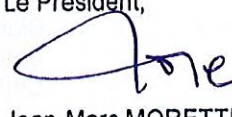
Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 10 septembre 2020

Le Président


Jean-Marc MORETTI



Le Président,


Jean-Marc MORETTI

